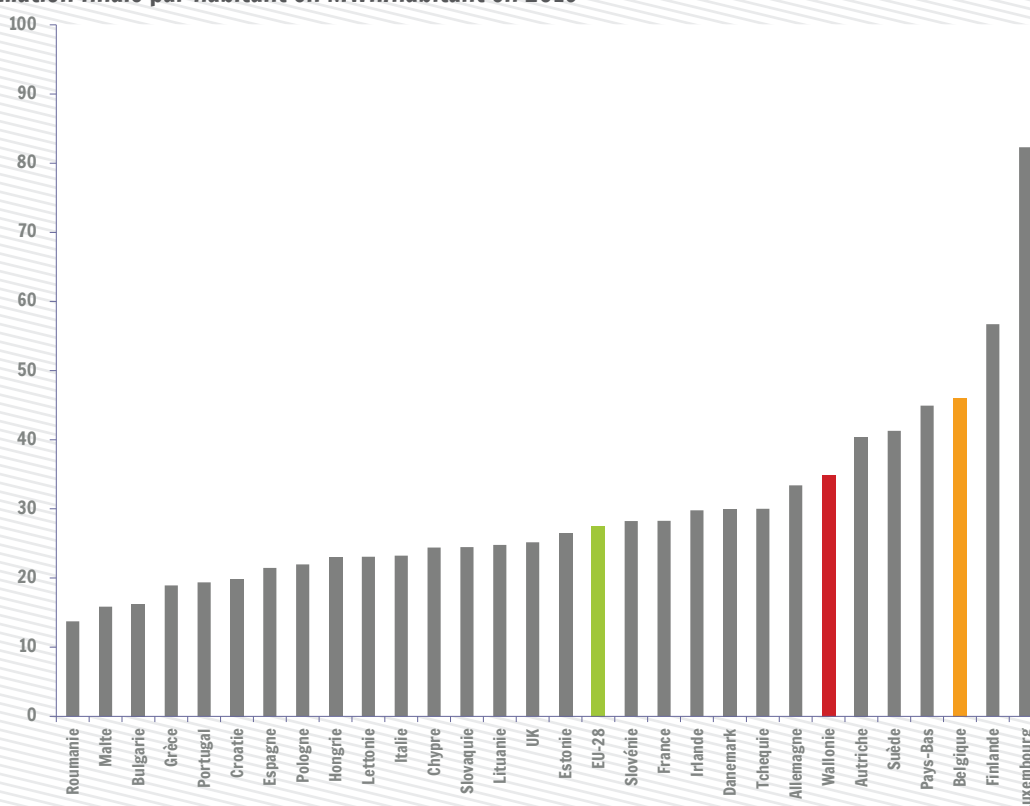


Conso. finale d'énergie et indépendance énergétique

10%

En 2016, la consommation finale totale d'énergie de la Wallonie est de 34,9 MWh/habitant et son degré d'indépendance énergétique s'élève à 10 % (90 % de l'énergie nécessaire est importée)

Consommation finale par habitant en MWh/habitant en 2016



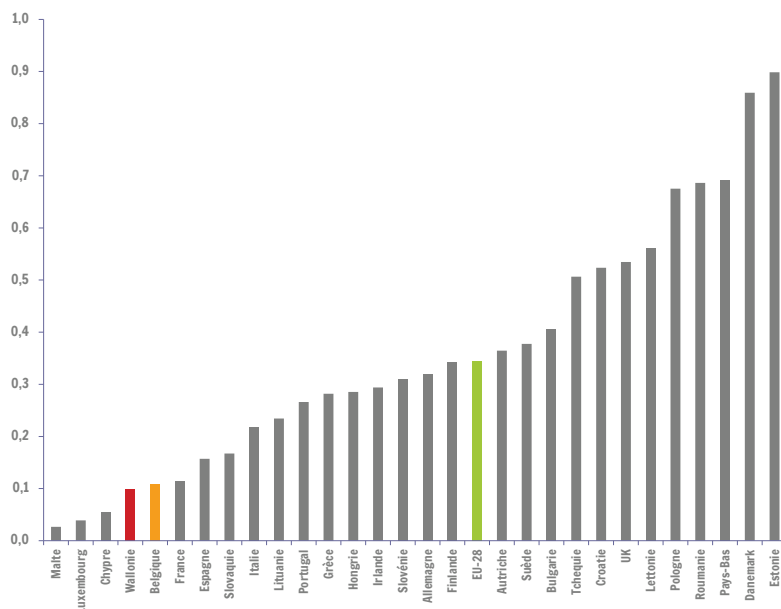
Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2018 ; Calculs : IWEPS

Une comparaison avec d'autres pays européens renseigne sur l'importance des besoins énergétiques des consommateurs finaux de la Belgique et de la Wallonie. La consommation finale d'énergie (y compris les usages non énergétiques de l'énergie) rapportée au nombre d'habitants en Wallonie et en Belgique reste élevée par rapport aux résultats internationaux (respectivement 34,9 et 46 MWh/habitant), la moyenne européenne étant de 27,5 MWh/habitant. L'évolution entre 1990 et 2016 est cependant différente à savoir -23,0 % pour la Wallonie (conséquence de la diminution enregistrée en sidérurgie) et -6,0 % pour l'union des 28 pays mais +15,0 % pour la Belgique.

Concernant le degré d'indépendance énergétique, à savoir la capacité d'un territoire à couvrir ses besoins en énergie, le score de la Wallonie s'élève à 10 % en 2016 (la moyenne européenne est de 34 %) ; la progression enregistrée depuis 2005 est imputable partiellement aux énergies renouvelables et dû à la baisse d'activité de l'industrie et de la sidérurgie en Wallonie. En d'autres termes, 90 % de l'énergie consommée ou transformée dans les centrales électriques doit être importée. Il s'agit pour l'essentiel de pétrole, de gaz naturel, de charbon, mais aussi d'uranium qui alimente les réacteurs nucléaires de Tihange. Depuis la fermeture des dernières mines de charbon, les principales possibilités de production locale pour la Wallonie résident donc dans le développement des énergies renouvelables.

Conso. finale d'énergie et indépendance énergétique

Degré d'indépendance énergétique en 2016



Le degré d'indépendance énergétique de la Wallonie s'élève à 10 % en 2016 et est plus faible que la moyenne européenne (34 %). En progrès cependant, il était de 4 % en 1990, au contraire de la moyenne européenne (45 % en 1990). Seuls cinq pays de l'Union européenne sont indépendants ou presque (à plus de 2/3) grâce à leurs productions de charbon/lignite, de pétrole et de gaz naturel.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2018 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et renseigne sur le niveau d'activité économique, sur les standards de vie, sur les conditions climatiques ou sur les progrès de la technologie. Elle est ici rapportée à la population en vue d'une comparaison entre pays.

Le degré d'indépendance énergétique est défini comme étant la part de la production d'énergie primaire et de la récupération d'énergie (comme les énergies renouvelables, le charbon de terril ou les déchets industriels ou ménagers) dans la consommation intérieure brute.

MWh/habitant : mégawattheure par habitant.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données novembre 2018 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Dans le calcul du degré d'indépendance énergétique et contrairement à Eurostat, la chaleur nucléaire n'est pas considérée comme une production primaire mais comme une importation d'énergie, l'uranium n'étant pas extrait en Belgique.

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournies par les « Bilans énergétiques régionaux », et les analyses qui en découlent publiés chaque année par le SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable.

Pour en savoir plus :

Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweeps.be>

Personne de contact : **Julien Juprelle** (j.juprelle@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2021**